

REGLEMENT

- L'installation des exposants s'effectue entre 6h et 7h30 maximum.
 - A votre arrivée, vous serez dirigé vers une place attribuée par nos soins (dans l'ordre de réception des inscriptions).
 - Après déchargement, les véhicules devront quitter le site de vente.
 - Par respect pour les autres vendeurs et visiteurs, vous vous engagez à rester jusqu'à 18h.
 - Aucun véhicule ne sera autorisé sur site, sauf décision des organisateurs (pluie...).
 - Les exposants s'engagent à ne pas vendre d'objets illicites, contrefaits ou interdits.
 - La vente de boissons et nourriture est réservée aux organisateurs.
 - L'Amicale Les Courlis ne peut en aucun cas être responsable de vol, perte, dégradations.
 - Les exposants reconnaissent être à jour de leur responsabilité civile. De ce fait, l'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.
 - Les objets invendus devront être repris par les exposants qui laisseront leur emplacement propre et vide.
 - En raison des frais engagés, aucun remboursement ne sera possible, quelle qu'en soit la cause.
- L'inscription au vide-grenier implique l'acceptation du présent règlement.

Je soussigné(e)

NOMPRENOM déclare
sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres ventes dans l'année civile
2023, s'engage à respecter ce règlement et que les marchandises
proposées à la vente sont des objets personnels.

Fait à Le

Signature